



4 rue de Trévise – 75009 PARIS

www.snalc.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

DE LA « BRAVITUDE » A LA BRAVOURE...

Le **SNALC-CSEN**, deuxième syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, a pris note des propos tardifs et ambigus du ministre de l'Education Nationale, qui déclare ce jour dans un élan de « bravitude » et alors qu'il est encore en poste (!) « *n'être pas opposé à ce que l'on reprenne [le nouveau décret régissant les statuts des professeurs] dans le cadre d'un Grenelle de l'Education* ».

Le **SNALC-CSEN** rappelle au ministre que les professeurs, échaudés par une année scolaire de mépris, ne se contenteront pas de déclarations d'intention : le **SNALC-CSEN** suggère par conséquent à monsieur de ROBIEN de faire plutôt preuve de **bravoure**, en abrogeant immédiatement le décret qui porte son nom.

La suppression de ce décret demeure un préalable à toute négociation : il est clair que si un « Grenelle de l'Ecole » devait servir à piéger les professeurs pour leur imposer une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail ou une nouvelle dénaturation de leur mission, le gouvernement trouverait une fois de plus le **SNALC-CSEN** en travers de sa route.

Paris, le 11 avril 2007